

**FICHE DE POSTE N°7**  
**Professeur, professeure en école à projet pédagogique innovant**

<b>Type d'emploi</b>	Professeur, professeure en école à projets spécifiques innovants
<b>Établissement</b>	École maternelle, élémentaire ou polyvalente de l'académie de Paris
<b>Nature du poste</b>	Professeur des écoles
<b>Qualification demandée</b>	Un engagement à mettre en œuvre le projet innovant est indispensable.
<b>Date de prise de fonction</b>	Rentrée scolaire 2024
<b>Organisation du temps de travail</b>	Le professeur ou la professeure inscrit(e) dans le projet exerce à temps plein. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il/elle est soumis aux obligations de service inscrites dans les textes en vigueur. Le professeur ou la professeure inscrit(e) peut être appelé(e) à participer à des réunions de travail ou à des actions en lien avec ses missions en dehors des horaires scolaires. Afin de lui permettre de mettre en œuvre les objets de l'expérimentation dans les meilleures conditions, l'organisation de son temps de formation obligatoire (18h) sera consacrée à l'expérimentation. Une inscription sera privilégiée, à sa demande, à des parcours de formation proposés par l'EAFC.
<b>Lieux d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École à projet « Cap maternelle »</li> <li>• École à projet « usages du numérique »</li> <li>• École à projet pédagogique et éducatif innovant</li> <li>• École à projet « langue vivante étrangère »</li> </ul>
<b>Autorité hiérarchique</b>	Le professeur ou la professeure est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de circonscription dont dépend l'école d'affectation.

**PROFESSEUR, PROFESSEURE EN ÉCOLE À « CAP MATERNELLE »**

Les missions du/de la professeur(e) des écoles de l'École du XXI<sup>e</sup> siècle sont principalement d'ordre pédagogique et didactique visant la réussite et le développement harmonieux des élèves.

Pour mener à bien ce projet, il/elle sera sollicité, dans le cadre des 108 heures, pour concevoir, expérimenter et évaluer, dans sa classe et dans l'école, avec l'équipe pédagogique et les partenaires (chercheurs, mission Maternelle, Mairie), les propositions de mise en œuvre d'une école maternelle qui réunirait les conditions nécessaires à un accueil respectueux des besoins vitaux et fondamentaux des enfants de 3 à 5 ans et aux apprentissages en lien avec leur plasticité cérébrale.

Sous l'autorité de l'IEN de circonscription et de l'IEN maternelle, il peut contribuer à la production de ressources pédagogiques à publier sur le site École maternelle.

**PROFIL de COMPÉTENCES**

Le Professeur des écoles « CAP MATERNELLE » devra posséder :

- De solides connaissances dans le développement de l'enfant
- Une maîtrise de l'enseignement en maternelle, de ses programmes, attendus et pratiques d'évaluation des élèves
- Des compétences en langue anglaise (qui seront appréciées)
- Des aptitudes à la conduite d'activités physiques

Le Professeur des écoles « CAP MATERNELLE » devra faire preuve de :

- Adaptation et de disponibilité éventuellement en dehors des horaires habituels de service,
- Qualités relationnelles avec les partenaires éducatifs
- Compétences à travailler en équipe et en partenariat

- Adaptation à une démarche expérimentale

#### CONTACTS :

---

- IEN Maternelle : [Isabelle.Goubier@ac-paris.fr](mailto:Isabelle.Goubier@ac-paris.fr)
- IEN de la circonscription
- Division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public : [mvt1degre@ac-paris.fr](mailto:mvt1degre@ac-paris.fr)

### PROFESSEUR, PROFESSEURE EN ÉCOLE À « USAGES DU NUMÉRIQUE » AMBASSADEUR DU NUMERIQUE

#### DESCRIPTION DES MISSIONS

---

L'enseignement au XXI<sup>ème</sup> siècle repose sur des compétences indispensables à nos élèves pour s'insérer dans la société sans modifier les objectifs que notre système éducatif se fixe. La mise en place d'un projet spécifique innovant « Usages du numérique » vise à encourager au sein des équipes pédagogiques le développement de pratiques pédagogiques et didactiques exploitant les usages pertinents et raisonnés du numérique dans les différents enseignements du socle commun, de mobiliser les compétences du 21<sup>ème</sup> siècle de manière à renforcer la réussite des élèves, de mobiliser les acteurs de l'école et du territoire pour accompagner les familles en fracture avec le numérique.

Le/la professeure « Ambassadeurs du Numérique » encourage le développement de pratiques pédagogiques et didactiques dans les différents enseignements du socle commun.

Dans ce contexte, il s'agira pour le PE « ambassadeur du numérique » :

- D'insérer les outils numériques dans la maîtrise des savoirs fondamentaux ;
- De contribuer à la promotion des usages pédagogiques et didactiques du numériques lors des actions de formation internes à l'école, à la circonscription ou lors d'événements institutionnels ;
- De participer aux échanges réflexifs au sein de la communauté académique de pratiques afin de mutualiser les bonnes pratiques numériques ;
- D'être force de propositions pédagogiques au sein de l'équipe.

#### PROFIL de COMPÉTENCES

---

Le/la candidat(e) devra :

- Être engagé(e) dans le dispositif de formation « Ambassadeur du Numérique » ;
- Utiliser dans ses enseignements les outils numériques au service des apprentissages fondamentaux (exemples d'outils numériques à utiliser : ENT, tablette, vidéoprojecteur, barre interactive, applications, etc) ;
- Connaître et mettre en application les principes fondamentaux sur la protection des données et sur l'attitude responsable dans les usages du numérique ;
- Etre en mesure de mutualiser ces pratiques au sein de son école et équipe pédagogique

#### CONTACT :

---

- A la division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public : voir lien circulaire académique
- Yannick MELEUC, IEN, Délégué académique au numérique adjoint : [yannick.meleuc@ac-paris.fr](mailto:yannick.meleuc@ac-paris.fr)
- A la division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public : [mvt1degre@ac-paris.fr](mailto:mvt1degre@ac-paris.fr)

### PROFESSEUR, PROFESSEURE EN ÉCOLE À « Langue Vivante Étrangère »

#### DESCRIPTION DES MISSIONS

---

POSTE IMPLANTE DANS UNE ECOLE BILINGUE :

Le PE enseigne la langue étrangère selon des progressions continues et cohérentes, construites en équipe lors de l'accompagnement-formation, et propose une immersion linguistique et culturelle par un enseignement de disciplines non linguistiques en langue étrangère.

Il ouvre l'école à l'international :

- travaille en étroite collaboration avec l'assistant LVE ;
- participe à des projets ERASMUS +;
- établit des contacts avec l'étranger ;
- soutient les échanges entre élèves par des projets adaptés et ambitieux.

Il s'intègre au sein d'une équipe en contribuant au déploiement de ce projet commun scolaire /périscolaire :

- est force de propositions au sein de l'équipe ;
- construit, tisse et entretient le lien entre les équipes scolaire et périscolaire à travers le
- monte et réalise des projets communs.

#### **POSTE IMPLANTE DANS UNE ECOLE D'ENSEIGNEMENT A PARCOURS LINGUISTIQUE RENFORCE :**

Le PE est chargé d'une classe tout en étant une personne ressource et un relai au sein de l'équipe enseignante pour favoriser et dynamiser l'enseignement des LVE dans l'école :

Il enseigne la langue étrangère selon des progressions continues et cohérentes en favorisant les mutualisations et le partage

Il est force de proposition dans le domaine des LVE au sein de l'équipe pédagogique

#### **POSTE IMPLANTE DANS UNE SECTION INTERNATIONALE :**

Le PE enseigne la langue de section, en favorisant l'entrée par la culture.

Il s'implique dans le déploiement du projet de section internationale, établit du lien entre les divers professeurs concernés.

Il ouvre l'école à l'international. Il établit des contacts avec l'étranger

Il soutient les échanges entre élèves par des projets adaptés et ambitieux

Il assure la communication auprès des parents.

Il effectue ses missions d'enseignant dans un contexte spécifique et dans le cadre de la politique éducative académique.

#### **PROFIL de COMPÉTENCES**

Le/la candidat(e) devra :

- avoir un niveau de compétence linguistique équivalent à un niveau B2-C1 du CECRL dans la langue retenue : anglais allemand – arabe - chinois – espagnol - italien – japonais - russe (une partie de l'entretien se déroulera en langue étrangère)
- avoir une connaissance précise de la didactique des LVE (enseignement d'autres disciplines en langue étrangère)

#### **CONTACT :**

- Aurélien RAYER, IEN 19C mission LVE : aurelien.rayer@ac-paris.fr
- [missionlve@ac-paris.fr](mailto:missionlve@ac-paris.fr)
- Division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public : [mvt1degre@ac-paris.fr](mailto:mvt1degre@ac-paris.fr)

### **PROFESSEUR, PROFESSEURE EN ÉCOLE À PROJET PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF INNOVANT**

L'innovation est un levier de transformations des pratiques pédagogiques au service des apprentissages des élèves.

Le projet pédagogique innovant encourage et valorise la capacité d'expérimentation et d'innovation des équipes enseignantes en collaboration avec les partenaires de l'éducation nationale.

Un projet innovant permet tout à la fois de :

- Répondre à des besoins identifiés des élèves ou des équipes pédagogiques et éducatives ;

- Repenser les mises en œuvre pédagogiques ;
- Renforcer les liens avec la recherche ;
- Évaluer les effets produits par une nouvelle organisation, de nouvelles manières de travailler, d'enseigner ou d'apprendre, de nouveaux gestes professionnels...
- Engager la communauté éducative dans une logique de développement professionnel, individuel et collectif

Le rôle du professeur ou de la professeure des écoles est prépondérant dans la mise en œuvre du projet innovant.

Plusieurs pistes sont possibles :

- S'appuyer sur le développement des compétences socio-comportementales des élèves à un moment du parcours scolaire où elles sont en pleine construction, pour favoriser la réussite de tous les élèves ;
- Respecter la chronobiologie de l'élève afin d'améliorer ses apprentissages ;
- Aménager l'espace afin d'améliorer le bien-être des élèves face aux apprentissages et leur accès à une diversité de situations d'apprentissages ;
- Mettre en place une politique de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire ;
- Promouvoir et faire respecter le principe de laïcité et du respect des valeurs de la République au sein de l'école

Le professeur ou la professeure des écoles devra :

- Analyser, ajuster, réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques ;
- Impulser une démarche innovante pour l'école, propice à la mutualisation.

## CONTACTS

---

- IEN en charge de la circonscription
- Division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public : [mvt1degre@ac-paris.fr](mailto:mvt1degre@ac-paris.fr)